

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DEVE 23 Subvention (5.000 euros) à l'association Faune Alfort et signature d'un avenant à la convention de partenariat.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de la Ville de Paris à l'Association Faune Alfort et la signature avec ladite association d'un avenant à la convention de partenariat d'une durée de 3 ans ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'Association Faune Alfort dont le siège social est situé 15 impasse Fiocre 94700 Maisons-Alfort.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et suivants, sous réserve de disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention de partenariat dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités d'octroi de la subvention prévue à l'association Faune Alfort.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO